



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 juin 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE,
Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO,
Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESSÉNY,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSÉNY
- Mme Laurence DUPRIEZ donne pouvoir à Mme Nathalie PASTOR

- Etait excusé :

- M. Clément SERVAT

9 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires comme indiqué dans le tableau annexé à la présente.

Où cet exposé, et après avoir pris connaissance des modifications de crédits, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2021 pour le budget de l'assainissement telle que détaillée dans le tableau figurant en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 juin 2021.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/07/2021

Le Maire,


Bernard UTHURRY



BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Ch. 67 – cpte 673 Titres annulés sur exercices précédents 1.750,00

Total 1.750,00

Recettes

Ch. 77 – cpte 7718 Autres produits exceptionnels 1.750,00

Total 1.750,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Ch. 20 – cpte 2031 Frais d'études + 20.000,00

Total 20.000,00

Recettes

Ch. 16 – cpte 1641 Emprunts + 20.000,00

Total 20.000,00

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le



ID : 064-216404228-20210630-DEL_30_06_21_9-DE